



Enfant emmené à l'étranger sans autorisation

Par **PapaPerdu**, le **28/07/2009** à **11:52**

Bonjour,

Je viens ici, pour chercher, trouver une aide quelconque pour me redonner du courage, ou une solution....

Je suis de nationalité Française, mais d'origine Turc.
En 2001, je me suis marié avec une femme de Turquie que je fréquentais depuis un an.

Nous avons eu un petit Garçon, Alan, qui a 6ans en octobre prochain.

Depuis quelques années, notre couple battait de l'aile.
et depuis quelques mois, cela s'était empiré...

J'ai lancé une procédure de Divorce en juin 2009, malheureusement la 1ère date de conciliation n'était pas avant septembre 2009.

Lors de nos disputes, elle m'a fait savoir qu'elle allait prendre mon fils et partir en Turquie chez ses parents...

Ce que je refusais, étant donné la situation.

Un départ inopiné en turquie avec mon fils sous-entendait un Non-Retour....

j'avais donc pris soin de garder certains documents à mes cotés.

Mais depuis une semaine, la situation a changé.

Elle a réussi à manipuler mon propre père, ce qui m'a valu une altercation musclée avec lui....

Au final, mon père l'a emmené chez lui avec mon fils, ce samedi soir.
J'ai été posé une main courante au commissariat de police pour abandon du domicile conjugal le dimanche à 1h du matin.

et le dimanche, aucune nouvelle..... jusqu'au lundi matin, ou j'apprends par mon frère, que mon père a trouvé le passeport chez ma sœur, lieu où je l'avais caché, et a envoyé ma femme et mon garçon en Turquie.

Je ne vous raconte pas mon état, car si vous êtes papa ou maman, et que votre propre père vous poignarde dans le dos ainsi, en prétextant que c'est pour le bien du petit.....
Je vous prie de me croire, c'est plus un père que vous voyez en face de vous... mais le pire de vos ennemis....

Maintenant, le but quand même de ce poste...

Quels recours ai-je pour récupérer mon fils ?
(oui, j'ai un avocat, d'où je n'ai pas de téléphone portable, que je ne peux joindre que par mail, depuis hier matin, aucune nouvelle, malgré mes appels à son standard, 2000 euros l'avocat)

Nous sommes pas divorcé, mais j'ai bien stipulé mon interdiction de sortie de France de mon petit.... à toute ma famille... à mon avocate.... à la police.

Que dois-je faire ???

Merci, pour vos remarques, vos suggestions, ou pour LA SOLUTION